Commune de
Val-de-Ruz

à compléter par la chancellerie

NUMÉRO : I26.002
TH 757279
DÉPOSÉE LE : 15.02.2026
ATTRIBUTION À : SÉCURITÉ
SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU :
16.02.2026

Lieu et date : Le Pâquier, le 15 février 2026

Au nom du ou des groupe/s : PSVR

Auteur ou premier signataire : David Moratel

Autres signataires (prénoms, noms) :

Interpellation

Interpellation – *La section d'engagement : toujours en service*

Texte :

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

En 2016, notre Conseil adoptait le règlement pour l'engagement en faveur de la collectivité. Ce dispositif avait été présenté comme un projet novateur, permettant aux personnes astreintes à la taxe d'exemption du Service de défense incendie de s'engager concrètement au service de la Commune,

L'interpellation :

- est déposée par écrit à la chancellerie.

notamment dans des missions telles que la gestion du trafic lors de manifestations, la prévention des dangers naturels ou l'appui aux services communaux.

L'objectif était double : offrir une alternative équitable à la taxe d'exemption et renforcer l'engagement local au bénéfice de la collectivité.

Le rapport de 2016 estimait les charges nouvelles pour la Commune à CHF 7'500 par année dès le 1er janvier 2017, sur la base d'une section composée de 20 personnes.

Or, près de dix ans plus tard, force est de constater que, lors d'événements majeurs comme la Foire de Dombresson, la gestion de la circulation est confiée à une entreprise privée externe. Par ailleurs, le budget 2026 prévoit plusieurs milliers de francs pour des prestations de sécurité externe.

Cette situation interroge sur la cohérence entre les objectifs initiaux du règlement de 2016 et la pratique actuelle.

Dans ce contexte, l'interpellation porte sur les points suivants :

- La section d'engagement en faveur de la collectivité est-elle toujours active ?
- Combien de personnes en font actuellement partie ?
- Quelles missions concrètes exercent-elles aujourd'hui ?
- Combien d'heures d'engagement ont été effectuées ces trois dernières années (par année) ?
- Quel a été le coût réel annuel de ce dispositif depuis 2017, et correspond-il aux estimations initiales de CHF 7'500 par année ?
- Pour quelles raisons la gestion de la circulation lors de la Foire de Dombresson est-elle assurée par une entreprise privée plutôt que par des personnes engagées localement ?
- Quel est le montant budgété en 2026 pour des prestations de sécurité externe liées à ce type d'événements ?
- Au vu de la situation actuelle, le Conseil communal estime-t-il que ce concept remplît encore les objectifs fixés en 2016 ou convient-il d'en revoir le fonctionnement, voire sa pertinence ?

En 2016, ce dispositif était présenté comme une solution économiquement avantageuse et bénéfique pour la collectivité. Au vu des pratiques actuelles, du recours à des prestataires externes et des montants budgétés, cette affirmation reste-t-elle pertinente ?

Il paraît dès lors légitime d'en tirer un bilan clair, tant du point de vue organisationnel que financier.

Je remercie le Conseil communal pour les réponses

David Moratel